



FORMATION PERIODIQUE IMAGERIE

1 jour - 7 heures

Programme de formation

Public visé

- Agents de sûreté aéroportuaire souhaitant se recycler dans le cadre d'une reprise d'emploi et/ou du renouvellement de sa certification.

Pré-requis

- Etre en possession d'un TFP ASA (Titre à finalité professionnelle agent de sûreté aéroportuaire)
- Etre en possession d'une Certification DGAC des Agents de Sûreté de l'Aviation Civile en cours de validité
- Etre en possession d'une carte professionnelle en sûreté en cours de validité délivré par le CNAPS en application avec le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure

Informations sur l'admission

Admission sur dossier.

Documents à fournir :

- Copie de la pièce d'identité
- Diplôme TFP ASA
- Décision de certification en cours de validité
- Attestation de formation initiale
- Dernières attestations de formation périodique
- Carte professionnelle en sûreté aéroportuaire en cours de validité

La durée de formation à effectuer sera ensuite étudiée selon votre cas.

Objectifs pédagogiques

Garantir que les compétences sont maintenues et complétées conformément à l'évolution du domaine de la sûreté.

Une formation périodique est assurée:

- pour les compétences acquises au cours de la formation initiale de base et spécifique, au moins tous les cinq ans ou, dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois, avant la reprise de fonctions de sûreté
- pour les compétences nouvelles ou étendues, comme il convient pour garantir que les personnes exécutant, ou responsables de l'exécution, des contrôles de sûreté sont rapidement informées des nouvelles menaces et des nouvelles dispositions légales à appliquer. Nécessaire, le cas échéant, pour renouveler la certification sûreté.

Description / Contenu

L'agent de sûreté aéroportuaire doit maintenir à jour ses compétences en suivant :

- Une Formation Périodique Imagerie (FPI) par semestre calendaire

Date de mise à jour : 18/10/2024

IFORMS - 2 Bis Rue du Double Dix La Maperine, 97438 Sainte-Marie

Tél : 0693 02 79 88 - Email : developpement@iforms.re - SIRET : 792 916 835 00020

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 04.97.32888.97 auprès du préfet de LA REUNION

Autorisation d'exercice CNAPS : N°FOR-974-2029-03-15-20240665882





Tous les 3 ans, l'agent de sûreté aéroportuaire doit passer un examen de renouvellement de certification (durée de l'examen fixée en fonction de sa typologie)

Pour passer son examen de renouvellement de certification, l'agent de sûreté doit être à jour de ses formations périodiques.

Formations périodiques réglementaires toutes typologies selon l'arrêté du 21 Septembre 2012 :

- Formation périodique imagerie - par semestre calendaire

Selon la typologie de l'agent, révisions, exercices et évaluations portant sur les modules suivants :

- 11.2.3.1. IFPBC - Inspection filtrage des personnes et des bagages de cabine
- 11.2.3.1 IFBS - Inspection filtrage des bagages de soute
- 11.2.3.2 - Inspection filtrage du fret et du courrier
- 11.2.3.3 - Inspection filtrage des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport
- 11.2.3.4 - Inspection des véhicules
- 11.2.3.5 - Contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille

Modalités pédagogiques

Supports PowerPoint

Exercices théoriques et pratiques

QCM

- Cours de référence mis à disposition ou les cours approuvés par le ministre chargé des transports mentionnés dans l'arrêté du 11 septembre 2013 susvisé
- Logiciel de simulation en imagerie radioscopique répondant à l'approbation des cours imagerie de formation initiale en cours de validité et correspondant à la typologie dispensée (LOGYx)
- Postes informatiques donnant accès au simulateur d'imagerie radioscopique

Moyens et supports pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéoprojecteur
- Feuilles d'émargement
- Postes informatiques donnant accès au simulateur d'imagerie radioscopique

Modalités d'évaluation et de suivi

- FPI : Evaluations BC, BS, Fournitures, Fret (notes minimales de >12/20 exigées sur chaque module)
- Attestation(s) FPI réglementaires DGAC

Délai d'accès

Voir nos dates selon notre calendrier prévisionnel.

Tarifs

Demande sur devis

Accessibilité aux personnes handicapées

Le métier exige des aptitudes physiques qui peuvent être incompatibles avec certains handicaps. Notre organisme de formation reste disponible pour toute précision utile à ce sujet.

Date de mise à jour : 18/10/2024

IFORMS - 2 Bis Rue du Double Dix La Maperine, 97438 Sainte-Marie

Tél : 0693 02 79 88 - Email : developpement@iforms.re - SIRET : 792 916 835 00020

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 04.97.32888.97 auprès du préfet de LA REUNION

Autorisation d'exercice CNAPS : N°FOR-974-2029-03-15-20240665882



Domaine de spécialité et Formacode

Domaine de spécialité (NSF) : 100 - Formations générales.
Formacode : SECURITE AERIENNE - 31814

Informations complémentaires

Aucunes

Date de mise à jour : 18/10/2024

IFORMS - 2 Bis Rue du Double Dix La Maperine, 97438 Sainte-Marie

Tél : 0693 02 79 88 - Email : developpement@iforms.re - SIRET : 792 916 835 00020

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 04.97.32888.97 auprès du préfet de LA REUNION

Autorisation d'exercice CNAPS : N°FOR-974-2029-03-15-20240665882